Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Succession ancienne

Par TITOU

Bonjour
Est-il possible de retrouver des héritiers d'une personne(femme) française possédant un terrain en Tunisie décédée en 1971 ?
S'il n'y a pas d'héritiers ce terrain peut-il être vendu ?
Merci pour vos retours.

Par Isadore

Bonjour,

1. Oui, en faisant appel à un généalogiste si nécessaire. Il faut savoir si la succession relève du droit français ou tunisien pour déterminer qui sont les héritiers.

2. Cette question relève des autorités tunisiennes... mais en principe un bien ne peut être vendu que par les propriétaires. Il me semble que si la défunte n'a pas eu d'héritiers, ses biens reviennent à l'Etat tunisien. C'est donc lui qui sera le vendeur.